



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 115836

### Texte de la question

M. Jacques Desallangre appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des enfants handicapés scolarisés ou dans l'impossibilité de l'être. La loi sur le handicap laissait entrevoir de meilleures conditions d'accueil mais la réalité quotidienne est loin de refléter des annonces faites en la matière. Les adjoints de vie scolaire se font de plus en plus rares alors que leur recrutement se réalisait sur des critères rigoureux et qu'ils bénéficiaient d'une formation préalable et d'un suivi. Aujourd'hui, ils sont remplacés par des salariés en contrat d'avenir sans formation bien que les demandes de scolarisation soient plus nombreuses. En outre, ces nouveaux personnels de droit privé, en poste dans le premier degré, sont recrutés par les collèges à moyens constants. En conséquence, les conseils d'administration hésitent à s'engager dans des tâches supplémentaires lourdes. Il lui demande si un nouveau transfert de charges va venir grever les budgets des conseils généraux et ce que compte faire le Gouvernement pour offrir les moyens à l'éducation nationale d'assurer ses missions envers tous les élèves handicapés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115836

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 2007, page 469